

Direction des travaux publics,
des transports et de l'énergie
du canton de Berne
Secrétariat général
Reiterstrasse 11
3011 BERNE

info.gs@bve.be.ch

La Neuveville, le 25 avril 2013

**Consultation relative au contre-projet à l'initiative « Mühleberg à l'arrêt » ;
Modification de la Constitution cantonale – Avis du Conseil du Jura bernois**

Madame la Conseillère d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 24 avril 2013, la question de savoir s'il fallait opposer un contre-projet à l'initiative cantonale citée en titre. Par 10 voix contre 7 et 4 abstentions, le CJB est favorable au contre-projet proposé par le Conseil-exécutif.

Pour la majorité, le contre-projet a les avantages suivants :

- il élimine le risque de voir le canton de Berne être obligé de verser des compensations financières importantes aux autres actionnaires au cas où il devait ordonner un arrêt immédiat de la centrale ;
- il permet de fixer une date-limite ultime pour l'exploitation d'une centrale, ce qui serait une première en Suisse et un signal fort en vue de la sortie du nucléaire ;
- il bénéficie du soutien des FMB qui pourront ainsi planifier leur sortie du nucléaire sans spéculer sur un allongement de la durée d'autorisation d'exploiter.

La minorité du CJB rejette le contre-projet pour les raisons suivantes :

- il risque de contribuer à faire passer l'initiative qui serait catastrophique pour les finances cantonales ;
- il fixe inutilement une date-limite au niveau cantonal alors qu'une initiative fédérale est en cours et que la question du nucléaire doit être coordonnée au niveau suisse, ce qui doit inciter le canton de Berne à ne pas suivre une voie propre ni vouloir jouer au bon élève.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Jean-Pierre AELLEN

Le secrétaire général :

Fabian GREUB